

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS;

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

GEDEON DESILETS & Frères

Cercle Catholique, 5, St-Jacq

Feuilleton du "JOURNAL."

JEAN L'IVOIRIER.

PAR
RAOUL DE NAVERY

XII.

TESTAMENT DE CORENTIN.

Pour le marin habitué aux courses vagabondes, la Bretagne ne saurait être sans charmes; il y trouve la nature sous les aspects les plus variés, depuis la laide à perte de vue jusqu'à la colline couverte de rares bruyères, jusqu'à la mer qui écume sur les rochers de Penmarc'h.

Du reste, pour juger la Cornouaille telle qu'elle est, il faut la voir à l'époque où Noël la traverse le sac sur le dos. Les longues routes blanches de poussière, les champs d'ajonc d'or, les pâtres immobiles gardant des troupeaux de moutons bruns, les refrains des pastoures dans l'air; au loin la clochette d'argent des raches, et le son de l'angelus; sous les ramées une chétive maisonnette; partout l'aridité, l'abandon, mais la pauvreté fière, qui se drape avec grâce dans son haillon, se couronne de ses genêts fleuris et parle la langue celle des vieux Bardes Quimper n'offre pas de caractère bien tranché, elle perd peu à peu de son cachet breton, et les beautés abruptes, mâles et sauvages de la Cornouaille, ne se révèlent qu'en gagnant la côte. Quand on a monté pendant de longues heures, si on lève enfin les yeux, on aperçoit l'Océan bleu, profond, limpide, pareil à un beau lac dans les montagnes. Sa baie est grande, le silence profond, un monde de pensées s'empare dans notre âme, et devant cette immensité du désert on peut entièrement oublier le monde, ses petites, ses angoisses et ses journalières déceptions. On pourrait demeurer des mois entiers sur cette côte sans apercevoir autre chose que le goéland qui fend la nue, la voie qui blanchit à l'horizon pour disparaître dans la brume, le soleil se couchant superbe et radieux dans un lit de nages d'or. Quels rêves peuvent se lever du haut de cette côte solitaire, quelle poésie peut déborder de l'âme, quels chants nouveaux peuvent jaillir du cœur!

Ne se trouvait-il point un jour un homme qui, épris passionnément des vagues des nuées, des récits et des orages, jette son inspiration dans des marines de poésie comme Vernet et Gudin ont fait pour leur toile? La vie du pêcheur n'est-elle pas plus accidentée, plus poétique, plus brave que celle du laboureur? Ne peut-on pas chanter l'épopée de l'équipage comme on chante la marche de nos troupes? et les batailles navales, lorsque les bordées se répondent, que les boulets déchirent les voiles, brisent les mâts, font d'horribles trouées dans la coque, et sèment la mort dans les rangs des marins, ne sont-elles pas empreintes d'un caractère plus grandiose que les combats de terre? Dans la marine tout est poésie: le lien de la scène, le caractère des hommes qui luttent, les dangers que double l'Océan, les rencontres d'abordage, la langue de bord, les voiles enflées par le vent, les cordages qui flotent, les manœuvres commandées, l'uniforme, la flamme qui se déploie à la cime du mât et le pavillon qui porte l'honneur de la patrie.

Que de poèmes ont été faits sur nos batailles, combien peu sur les croisières de nos escadres! D'où cela provient-il? sans doute, de ce que la plupart des romanciers et des poètes sont nés dans l'intérieur. Ils ont vu la mer, mais en étrangers qui saluent une merveille sans se donner la peine de l'analyser, de l'admirer, de l'approfondir. Ils ont dit qu'elle était belle parce que d'autres l'ont dit avant eux, et qu'après tout, cet aspect imposant est fait pour impressionner l'homme. Mais la voix de la mer n'est pas celle de leur berceau; les noms de leur famille ne sont pas ceux des Jean Bert ni des Dugay-Trouin; ils n'ont point passé une partie de leur vie ballottés dans une barque, debout sur le pont d'un vaisseau ou paresseusement couchés sur la grève.

Engène Sue, E. Corbière et surtout G. de la Landelle nous ont fait connaître un côté du roman maritime; Autran a écrit les *Poèmes de la mer*; ce sont des volumes élégants que lisent les femmes et que ne feuilletent point le matelot. Ces livres auront les honneurs du salon, mais les passants et le gaillard d'arrière ne les connaîtront jamais. Il sont faits pour les gens qui, ignorant la mer, sont bien aises d'y trouver quelques mots d'un vocabulaire neuf; il fut bien une époque où l'on étudia la langue des bagues!

Le romancier de la mer, du marin, du matelot, du moussu, celui qui prendra tour à tour ces types honnêtes et courageux, rieurs et faibles, est encore à venir. Le fantaisiste de l'Océan est à naître! Shakspeare a réalisé un coin du tableau, mais que n'a point trouvé le grand Shakspeare! On écrit tous les jours des volumes sur le soldat; les contes du bivouac et les récits de la tente sont édités dans tous les

formats. On écrit des chansons pour le turco et le zouave! et pourtant, à terre, n'ont-ils pas mille distractions? Des sociétés spéciales leur ouvrent des salles d'étude, varient leurs jeux, leur montent des théâtres. Mais en mer... que fait le marin? Combien longs sont les quarts et longues les heures! Quelles pages lira-t-il pendant ce temps? Suspendu sur l'abîme, placé sur la limite de la mort, quelle pensée traversera l'espace pour aller lui dire: "Ta patrie est là-haut, matelot! prie le Dieu qui prie ta mère... les dangers qui l'entourent doivent doubler en toi le sentiment de la foi et de l'espérance?" Quelles *Nouvelles* lui rappelleront la vie de famille, les petits frères, la sœur aimée, la mère vigilante? Où retrouvera-t-il les traditions du foyer et les instructions de l'Evangile? Pauvre matelot! pauvre moussu! la mer est grande et la barque est petite! comme dit la chanson bretonne; il te faut un gouvernail, une voile et une boussolle. Ce n'est pas l'astre populaire qui te guidera comme l'étoile mystique et un vœu fervent vaudra mieux que de jouer de l'écope ou de la pompe dans un moment de péril!

Tu aurais besoin de contes nouveaux, de récits faits pour toi, de chansons de bord, de paroles consolantes! Les histoires de conteur n'en seraient pas moins attrayantes pour rouler sur d'autres sujets que le *Grand-Chasse-Foudre* et le *Voltigeur-Hollandais*. Que Dieu suscite ce poète, ami de la mer, ami du matelot, rêveur qui comprend l'immensité, homme qui les aime les hommes et surtout ceux-là!

La côte de Quimper n'est pas également paisible. Près d'un site qui rappelle les nappes bleues baignant l'île de Corse, se présente Penmarc'h contre laquelle les flots hurlent pendant les jours d'orage avec un tumulte si affreux, que l'effroi saisit les plus braves. On dirait la grande voix des anciens habitants de la ville d'Is enseveli sous les flots comme Herculann sous les laves et Sodome sous les torrents de bitume du lac Asphaltite. Is est la Pompéïa bretonne; que pouvait-il manquer à cette terre où la poésie germe avec les fleurs à l'ombre des grands chênes? Les pilotes montrent encore, à quinze ou vingt peïds sous l'eau, les pierres druidiques submergées; il n'y a pas un demi-siècle que, sur le sommet de ces étranges monuments d'une autre ère, la population des environs se dirigeait en barque de ce côté; des prêtres offraient le saint sacrifice sur les dolmens du paganisme, et la chrétienne cité de Quimper priait sur le cadavre de la ville d'Is dont elle occupe presque la place.

Lorsque Noël entra dans la ville de Quimper, on sonnait l'Angelus du soir: la nuit allait venir.

Le matelot se fit désigner le presbytère, entra dans un jardin tout fleuri de roses et aperçut le recteur qui, comme sainte Catherine de Sienne, semblait remercier Dieu d'avoir créé pour lui de si belles fleurs.

En apercevant le matelot il fit quelques pas au-devant de lui.

— Vous êtes bien le curé de Quimper, Monsieur? demanda Noël.

— Oui, mon ami.

— Je viens vous trouver de la part de Corentin... le fils de la veuve Trogof, une vieille femme, me disait mon matelot... tous deux nous étions à bord de la *Syrène*...

— Je me souviens de Corentin, répondit le pasteur; c'était un bon garçon et un bon chrétien; vous dites qu'il vous a chargé d'une commission pour moi...

— La dernière, M. le curé.

— Est-ce que?...

— Il est mort dans mes bras... c'est sa volonté que je viens accomplir...

— Si pauvre mère! murmura le curé.

— Pour ce qui est d'elle, vous saurez plus tard le désir de Corentin; je dois commencer par le plus pressé... Si cela vous était égal, M. le curé, j'aimerais mieux vous confier le reste ailleurs que dans le jardin. Ces belles fleurs, les arbres, tout cela distrait, j'aurais peur d'oublier quelque chose...

— Il s'agit d'une chose grave?

— De la confession de Corentin...

Le curé fit entrer Noël dans son modeste salon, aussi simple qu'un parloir de couvent, et montrant une chaise à Noël, il s'assit lui-même.

Le matelot demeura debout.

— M. le curé, dit-il, je ne sais pas si nous avons bien fait, Corentin et moi; mais la sainte Vierge connaissait nos intentions, elles étaient droites comme un mât, je vous l'assure. Corentin allait mourir... il était étendu dans son cadre... "Matelot, qu'il me dit, si le recteur de Quimper était là, je me confesserai à lui; c'est lui qui m'a fait faire ma première communion... je vais l'avouer mes péchés comme si je lui parlais dans la sincérité de mon cœur; tu iras lui dire mes fautes; il t'en absoudra pour moi, et mon âme sera délivrée. Comme cela j'espère aller tout droit en paradis..." Corentin est mort, et je suis venu...

— Pour me confesser les fautes de votre ami?...

— Oui, Monsieur le recteur.

— D'où venez-vous ainsi?

— De Dieppe; j'ai fait la route à pied comme un pèlerin; écoutez-moi, maintenant, pour que je tienne la promesse faite à mon matelot.

— Mais, mon ami, ceci est impossible!

— Puisque Corentin m'a confessé ses péchés pour que je vous les redise...

— Ce n'est pas la même chose, mon ami...

— Ah! s'écria Noël avec douleur, l'âme de mon matelot n'ira jamais en paradis si vous me refusez; il maudra le lâche qui n'a pas tenu sa promesse, une promesse faite à l'agonie!

Le curé vit bien qu'il n'y avait rien à gagner avec un homme naïf et consciencieusement entêté comme Noël; il le laissa se mettre à genoux et rappela les fautes du pauvre Corentin, à qui Dieu, sans doute, avait déjà pardonné!

Quand le marin eut fini il se leva.

— Mon enfant, dit le pasteur avec une douce autorité, si Corentin se fût trouvé heureux à ses derniers moments d'avoir le secours d'un prêtre, il serait bien réjoui là-haut si, au nom de son âme, vous purifiez aussi la vôtre! Allons, enfant de la mer, vous avez bien aussi des erreurs à vous reprocher; vous n'avez pas prié souvent, et vous vous serez mis en colère; devant Dieu qui vous entend, devant Corentin qui vous regarde et vous bénit pour avoir religieusement observé votre parole, confessez-vous à votre tour au vieux prêtre.

Noël tomba aux pieds du pasteur.

Son cœur gonflé s'épancha dans le cœur de l'apôtre, il lui confia ses regrets, ses douleurs; il le montra saignant et brisé par la perte des seules affections de sa vie.

Le prêtre l'apaisa, le consola, pria, pleura avec lui, puis l'emmena encore dans l'enclos fleuri de roses, et enfin le guida chez la mère Corentin Trogof.

La vieille femme filait sa quenouille à la lueur d'une méchante résine fichée dans un éclat de bois fendu en deux et enfoncé dans un trou de la cheminée. Il n'y avait point de feu de lâtre, car le temps était doux. La pauvre vieille chantait en filant; elle chantait le cantique du *Paradis*, si beau dans la langue bretonne:

— Jésus! disait-elle, combien sera grand le bonheur du ciel, lorsque nous serons dans la gloire et dans l'amour de Dieu!

"Je trouve le temps court, je n'ai plus de souffrance de cœur, en songeant nuit et jour à la gloire du paradis.

"Quand je regarde le ciel, je me dis: c'est là mon pays! et je voudrais y voler comme une tourterelle blanche."

La vieille femme n'avait point entendu venir Noël et le pasteur qui se tenaient derrière elle.

— Jeanne Corentin, dit le curé d'une voix douce, le paradis est le pays de tous ceux qui souffrent, et vous avez beaucoup souffert...

— Oui, dit-elle, mais le Seigneur m'a assisté... je ne me plains pas, j'ai encore un enfant, de neuf qu'il m'avait donnés... et tant que Corentin...

— Jeanne, reprit le recteur, et si Corentin avait dit comme vous: le ciel est mon pays! et qu'il fût remonté vers Dieu qui l'appelait...

La vieille femme leva ses yeux sur le curé, les reporta sur un crucifix de bois sculpté grossièrement, puis se levant droite, forte comme une martyre:

— Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a ôté, que son saint nom soit béni, dit-elle.

Elle ne versa pas une larme et ne poussa pas un soupir, mais elle fixa ses yeux agrandis par la douleur sur le Fils crucifié de la Mère affligée.

— Voilà votre fils, dit le curé à Jeanne en désignant Noël. Puis se tournant vers Noël:

— Voilà votre mère.

Au regard étonné que lui jetait Jeanne, il répondit simplement:

— Il était le matelot de Corentin... et c'est la volonté de Corentin que je vous transmets...

Alors seulement la veuve retrouva des larmes, car Noël la prenant dans ses bras l'avait serrée sur son cœur dans une filiale étreinte, et la vieille femme sanglotait sur l'épaule de Roulis, en répétant entre chaque soubresaut douloureux: "Mon enfant! mon pauvre enfant!"

XIII

NOËL A PARIS.

— Du courage! Noël, dit Brunoir en serrant la main de son fils d'adoption, tu vas tout apprendre et tu souffriras; mais je connais assez ton cœur pour savoir qu'à la pensée de me consoler un peu tu oublieras bien vite tes propres douleurs. La vie est lourde, à mon âge, Noël! les années qui ont fait de toi un jeune homme, me disent de songer au cimetière. Saubade est morte, elle m'attend, elle m'appelle; j'irais la rejoindre sans regret, si je n'avais une fille, et c'est de Gracieuse que je veux te parler, mon enfant.

Le matelot s'attendait à quelque confidence.

Il était revenu depuis trois jours de son pèlerinage à Brest; la pauvre Jeanne Corentin, sachant qu'il s'agissait d'un vœu fait par son enfant au milieu de l'incendie, avait voulu l'accompagner avec le meilleur ami de son fils. Fatigués tous les deux, tristes à mourir, ils revinrent à Dieppe où la famille Brunoir les attendaient avec une inquiétude augmentée par chaque jour de retard.

Lorsque Noël entra dans la chétive maison du Pollet, il prit la main de la veuve et la mit dans celle de Gracieuse:

— C'était la mère de son matelot! dit-il simplement.

Brunoir lui fit place au foyer.

— Bien! bien, mon garçon, dit-il à Noël la pauvre affligée sera ici chez elle.

Entre ces braves gens, l'adoption ne souffrit pas d'autre difficulté. La pitié tendait ce contrat de miséricorde, toutes les mains le signaient.

Gracieuse se sentit attirée vers la vieille Bretonne. Ce que le pauvre enfant n'aurait osé dire à Noël ni à son père, elle l'avouait à Jeanne, femme comme elle, et malheureuse. Aussi, avec une maternelle sollicitude, la veuve s'occupa de cette jeune fille si triste, si pâle, si résignée et si pieuse pourtant. Avant de lui demander sa confiance, elle l'avait conquise par les mystérieuses lois de cette sympathie que rien ne commande et qu'un regret détermine.

Donc, tandis que Noël et Brunoir, accoudés sur une table de chêne, s'entretenaient de Gracieuse, la fille honteuse et craintive cachait son front de vingt ans dans le sein de la pauvre Bretonne.

Brunoir alla prendre dans l'armoire un vieux portefeuille dont il tira une lettre.

— Lis, dit-il à Noël.

Le matelot la parcourut, changea de couleur, et la rendant à Brunoir:

— Assez causé, dit-il, changeons nos amures et virons de bord.

— Non, parlons encore, dit le vieillard, car tu dois, toi le frère, l'ami de Gracieuse, remplacer le vieillard presque aveugle qui ne sait plus que pleurer sur le chagrin de son enfant.

Le front de Noël s'assombrit.

— Je n'ai pas besoin de te dire que ma fille est pure et sage, tu le sais, Noël; seulement, lorsque Jean l'Ivoirier la demanda en mariage par la lettre que je viens de te montrer, la petite bâtit sans doute quelques projets d'avenir là-dessus. Un an s'est passé, point de nouvelles! Elle ne s'est pas plainte, elle n'a point accusé l'ambitieux à qui des Parisiens persuadèrent que l'on faisait toujours fortune là-bas; mais moi qui l'aime, j'ai deviné pourquoi souvent elle avait les yeux rouges. Je l'attendais, mon fils, pour te confier le soin du bonheur de ma fille... Tu iras à Paris...

— A Paris! répéta Noël, en faisant un bond sur son siège.

— A Paris; voici un journal dans lequel on parle bien au long de Jean l'Ivoirier. Ils appellent cela devenir célèbre, quand on met votre nom sur toutes les gazettes... A Paris, tu informeras, tu chercheras, tu demanderas, tu trouveras Jean; tu lui rappelleras la lettre qu'il écrivit le jour de son départ; s'il l'a oubliée... tais-toi! reste fier par respect pour mes cheveux blancs, et pour l'honneur de Gracieuse. S'il s'en souvenait, dis-lui, ce que je crois, que le bon Dieu me laisse juste assez de vie pour donner un protecteur à mon enfant!

— Père, comblez sur moi, dit Noël.

— Ah! fit Brunoir, celui qui tient comme tu l'as fait la parole donnée à son matelot, celui-là est un homme de cœur!

— Merci, dit Noël.

— Tu partiras demain mon enfant.

— Oui, mon père.

— Prend tout le temps nécessaire pour arriver au résultat; mais songe que j'attends, et qu'elle souffre...

— Lui direz-vous...

— Rien; elle serait humiliée... les jeunes filles ne doivent rougir que devant leur mère.

Les deux hommes se séparèrent; Noël prit la lettre et le journal et monta se coucher.

Gracieuse baisa Jeanne au front avec des câlineries d'enfant qui chérit son aïeule. Noël leur dit bonsoir d'un air triste, et le lendemain, avant le jour, il courait sur la route de Paris.

Quand il descendit à la gare de la rue Saint-Lazare, étourdi d'un bruit si nouveau pour ses oreilles, heurté, pressé, refoulé, il se laissa pousser dans un omnibus qui le jeta à la porte du premier hôtel venu. Noël ne prit le temps de rien voir; seulement, dès le matin, il se rasa, mit sa chemise au collet le plus bleu et le plus large, rejeta crânement son chapeau en arrière et commença, comme il le disait, à courir ses bordées dans la capitale.

Noël avait fait trop de voyages et raisonnait trop pour ne pas savoir à peu près de quel côté se diriger.

— Mettons le cap sur le bureau du journal où on a parlé de ce M. Jean, dit-il; sûrement, là on me dira où il demeure.

Pour un matelot il ne raisonnait pas mal; malheureusement il marchait moins bien au milieu du dédale des rues parisiennes que sur le pont d'un navire. Avissant un soldat, quoique la marine n'aime guère l'infanterie, il lui demanda quelle ligne suivre pour aller au bureau du *Pays*. Une fois le boulevard Montmartre indiqué, Noël reprit sa course et arriva au moment de l'ouverture du bureau.

bien ici que se fait le journal... voyez vous-même, deux grandes colonnes sur un Dieppe!

— Et c'est lui que vous cherchez?

— Oui.

— Pour affaires de journal?

— Pour affaires de famille.

Le garçon de bureau était bon enfant, il parcourut les deux colonnes, arriva à la signature et dit:

— L'article est de M. Raymond, il doit le connaître.

— Et où demeure M. Raymond?

— Rue Labruyère, 38.

— Le chemin?

— Tout droit devant vous jusqu'à une église, encore tout droit; trois rues encore et tournez à gauche.

— Merci, dit Noël, j'y vais.

Pour reconnaître la complaisance du garçon de bureau, il lui tendit son sac à tabac, du bon tabac arrosé d'eau-de-vie.

— En usez-vous? demanda-t-il.

Mais la chique maritime est inconnue à Paris, le garçon refusa, et Noël se mit à chercher la rue Labruyère.

Il était onze heures du matin.

Roulis sonna comme pour annoncer l'heure du déjeuner du bord; un domestique en livrée vint ouvrir.

— M. Raymond demeure ici? demanda le matelot un peu interdit en voyant un laquais couvert de plus de galons et d'aiguillettes qu'une enseigne de vaisseau.

— Oui, que lui voulez-vous?

— J'ai à lui parler.

— Monsieur n'est pas levé.

— Quel quart! dit Noël.

Puis il ajouta:

— J'attendrai.

— Monsieur ne m'appelle guère avant midi, reprit le domestique, et vous aurez besoin de patience.

— J'en aurai, dit Noël en s'asseyant.

Le valet n'osa pas trop renvoyer Noël; accoutumé aux bizarres idées de son maître, il ne savait point si cet homme n'arrivait pas porteur d'un objet précieux, ou chargé d'une commission importante.

— Vous venez de loin? dit-il pour renouer la conversation et tâcher de savoir quelque chose.

— De Calcutta, Batavia, Java et autres!

— Et vous êtes à Paris pour votre agrément?

— En congé!

— Jolie vie, dit le valet, je changerais bien pour la vôtre...

— Vous n'êtes pas dégoûté, dit Noël; l'existence du marin est comme celle de l'oiseau dans la main de Dieu; mais quand le matelot perd ses amis...

En ce moment la sonnette de Raymond fit courir le domestique dans la chambre du journaliste.

— Mes lettres, mes brochures, les feuilles et le déjeuner, dit celui-ci.

— Je servirai même un matelot à Monsieur, si cela peut lui faire plaisir.

— Un matelot!

— Arrivé de Dieppe.

— Faites-le entrer, dit Raymond.

— Pardon, Monsieur, dit le marin, je ne savais pas qu'à Paris la journée commençait si tard; sans cela j'aurais attendu pour vous demander un service... Auriez-vous l'adresse de Jean l'Ivoirier?

— Sans doute, mon brave; vous le connaissez?

— Non, Monsieur, je viens de la part d'un de mes amis.

— Marin comme vous?

— Non, Monsieur, pêcheur autrefois, et maintenant bien vieux, dans l'âge où on se repose.

— Ah! ça, il ne donne donc pas de ses nouvelles dans le pays, maître Jean?

— Non, Monsieur; pour lors, comme il y a des gens qui lisent les feuilles et qu'on voit qu'il est devenu riche, on croit aussi qu'il est devenu fier; et je viens lui remettre de vieux noms en mémoire.

— Eh bien! dit Raymond, s'il oublie ses amis de Dieppe, il ne se souvient guère mieux de ceux qui l'ont poussé à Paris. Il me doit ses premiers articles, le commencement de sa réputation; je l'ai créé, fait, inventé! bah! il daigne à peine mettre le pied chez moi, excepté quand il a besoin d'une réclame, ou qu'il donne une soirée et un dîner dont il veut qu'on parle. Jean est un vaniteux! mais bah! reprit Raymond, je m'y attendais, j'avais toisé l'homme et sondé le cœur dans la mansarde de Dieppe. Il est de ceux qu'un verre de Champagne grise et qu'une louange rend aussi fier qu'un homme de génie! Il n'a pas encore sa mesure, mais le public se chargera bien de la lui donner un jour! Maintenant, il jouit de son triomphe, il gagne de l'argent, il achève sa statue! Mais l'heure du concours n'est pas venue! Tout cela, mon brave, est pour vous dire que M. Jean n'est pas loin de devenir un fat...

— S'il est déjà ingrat, dit Noël, c'est pire.

— Vous avez du bon sens, marin; cela vaut mieux que de l'esprit.

— On dit que l'esprit ne sert pas à être heureux!

— Non, mais on analyse ce qu'on souffre.

— Tenez, Monsieur, je ne suis qu'un matelot sans éducation; quand j'ai de la peine, il ne m'importe pas de m'en rendre compte; je souffre, cela suffit; mais s'il me fallait être ingrat! mille soupapes d'enfer!

A continuer.)

LES TROIS-RIVIERES.

LUNDI 19 JANVIER 1880.

Le Chemin de Fer de Q. M. O. et O.

La prise de possession du chemin de fer du Nord par le gouvernement est maintenant un fait accompli.

L'Hon. Commissaire des Travaux Publics de la Province s'est rendu le 16 à la Gare de Québec accompagné de l'Hon. Ths. McGreevy qui lui a alors fait remise du chemin.

Nous constatons avec plaisir que le gouvernement conservateur n'a pas fait comme son prédécesseur le gouvernement Joly, c'est-à-dire qu'il n'a pas eu recours aux troupes ni à la violence pour reprendre le chemin.

Cette nouvelle sera accueillie avec plaisir d'un bout de la province à l'autre puisque la province va commencer à retirer les revenus des grands travaux qu'elle a fait accomplir.

Sous peu le gouvernement nommera une ou plusieurs personnes pour avoir la gestion du chemin.

C'est ici le lieu de constater que les contrats pour la construction de tout le chemin depuis Québec jusqu'à Aymer, ont été accordés à deux personnes d'origine étrangère : à M. M. McDonald & McGreevy.

Et ce n'est assurément faire aucune exagération de dire, que sur les dix millions dépensés dans cette entreprise, la part de contribution des canadiens français a été de neuf millions, tandis qu'ils ont été exclus à peu près complètement de la confection de ces travaux.

C'est une injustice à réparer et nous comptons que le gouvernement saura accorder aux canadiens français, dans la gestion de cette entreprise la prépondérance qui leur appartient.

Il ne manque pas plus de canadiens habiles à gérer ce chemin, qu'il en manquait pour le confectionner.

Au reste il est temps que notre nationalité commence à se faire respecter.

Le Courrier de Montréal a entrepris de défendre une belle cause. Il revendique au nom de la nationalité canadienne-française la part de patronage public qui lui appartient et qui lui a été presque toujours systématiquement refusée par les gouvernements précédents.

Nous sommes un tiers de la population de toute la Confédération et il démontre que nous ne retirons pas un vingtième du patronage public.

Il constate que sur trois millions cent dix-sept mille piastres de dépenses faites au Nord-Ouest c'est à peine si des canadiens-français ont retiré soixante un mille piastres.

Notre confrère a entrepris de faire une investigation générale dans les comptes publics pour mettre au grand jour l'injustice dont notre population souffre et nous l'encourageons chaleureusement à poursuivre sa tâche.

Nous avons reçu une correspondance anonyme sur les moyens à prendre pour encourager la bonne presse.

L'auteur se plaint que la mauvaise presse se répand silencieusement dans les villes parmi la classe ouvrière et aussi dans les campagnes parmi les cultivateurs honnêtes mais sans défiance.

Il s'attache à démontrer qu'elle dénature l'idée du pouvoir chez ces personnes qu'elle leur inculque une fausse idée de la politique, ce qui est la cause que notre peuple est si troublé et si agité en temps d'élection.

Mais là où notre correspondant trouvera le plus de contradiction, c'est dans les moyens qu'il indique pour le soutien de la bonne presse.

Nous aurions volontier consenti à publier son travail, mais comme il est sans nom respectable et qu'il peut prêter à discussion, nous suivons la règle que nous nous sommes imposé.

Vol de lettres chargées.

Il y a quelques jours on recevait au bureau de l'Inspecteur des Postes de la Division des Trois-Rivieres, l'information assez sérieuse que deux lettres enregistrées étaient disparues dans le parcours de la maille entre St. Gabriel de Brandon et Berthier. De suite, M. Chillas du bureau de l'Inspecteur des Trois-Rivieres, fut envoyé sur les lieux, pour s'enquérir des faits et découvrir, s'il était possible, comment ces lettres étaient disparues.

Dès les premières informations prises, M. Chillas conçut de graves soupçons contre un jeune homme du nom de Siméon Comtois, employé comme courrier entre Berthier et St. Norbert. Le fait que découvrit ensuite M. Chillas, savoir, que dans un bureau de Poste intermédiaire, on permettait au courrier de prendre lui-même la clef, d'ouvrir et de fermer le sac, accrût les soupçons raisonnables qu'on avait déjà conçus contre le jeune Comtois, qui d'ailleurs était en charge de la maille le jour où les lettres enregistrées étaient disparues.

M. Chillas se livra alors à une recherche minutieuse et en règle de tous les incidents propres à compromettre Comtois et à établir sa culpabilité.

Le 14 au soir, à une heure avancée de la nuit, M. Chillas était à Berthier, avait complété ses recherches et concia à faire arrêter Comtois dès le matin suivant. Mais Comtois, qui s'était sans doute aperçu qu'on l'observait de près depuis quelques jours, crut bon de ne pas attendre le dénouement de l'affaire, et ayant sorti ses effets par une fenêtre, afin de ne pas donner l'éveil, il s'esquiva pendant la nuit, se ren-

dit à la station du chemin de fer où après avoir acheté un billet pour Montréal, prit le train divers qui passe à Berthier le matin à bonne heure.

M. Chillas qui découvrit de suite la fuite de son homme, fit informer immédiatement par le télégraphe le Chef de Police et aussi l'Inspecteur des Postes de Montréal. On parvint facilement à arrêter Comtois qui était logé au Portland Hotel et avait déjà acheté un billet de passage pour Nashua N. H.

Déconcerté de se voir ainsi pincé, Comtois fit des aveux complets.

Il avoua avoir ouvert le sac de la maille quatre fois depuis le mois d'Octobre, et en avoir extrait des lettres contenant \$91.77 en argent et timbres poste, à part quelques billets promissaires qu'il dit avoir détruits, ne les considérant d'aucune valeur pour lui. Il avait aussi eu le soin de détruire les livrets de lettre (letter bill), afin de ne pas donner l'éveil aux bureaux d'acheminement sur lesquels étaient chargées les lettres enregistrées.

Le moyen que prenait Comtois pour pénétrer dans le sac de la maille est bien simple. Lorsque dans certain bureau de poste on lui permettait, comme il a été mentionné plus haut, d'ouvrir le sac, il avait le soin, en le fermant, de ne pas barrer le cadenas, et une fois en route, il se livrait à sa manœuvre avec toute facilité.

On trouva sur sa personne un billet américain de \$5, quelques timbres-poste, un billet de passage pour Nashua N. H.

Comtois subira son procès aux prochaines assises qui s'ouvriront à Sorel le 20 du courant.

Remerciements.

Les Sœurs de la Providence désirent exprimer leur plus vive reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué au bazar annuel en faveur de leur Asile, dont le beau résultat de \$1,081 doit être partagé encore cette année entre leurs pauvres et la société de Saint Vincent de Paul.

Elles doivent des remerciements tout particuliers aux Dames de l'Association Charitable, et spécialement aux Dames du Comité de l'Association dont le généreux dévouement leur est si nécessaire pour réaliser le peu de bien qu'elles osent attribuer à leur Institut. Elles remercient également la Société Ste. Cécile et son habile Directeur, et les Mesieurs de la Bande Triluvienne pour leur bienveillant concours durant les soirées ainsi que les autres personnes qui ont particulièrement contribué au succès du bazar.

Elles prient, en même temps, les Dames de l'Association Charitable de vouloir bien agréer leurs remerciements pour la magnifique dîner offert dernièrement à leurs pauvres et par lequel ces Dames, en venant elles-mêmes servir ce festin des pauvres, font revivre chaque année un des beaux traits de l'antique charité chrétienne. Les Sœurs ne sauraient oublier non plus cette autre générosité particulière, bien connue du public, qui, chaque année, à l'approche des froids, a bien voulu pourvoir leurs enfants de beaux habits d'étoffe et de riches fourrures. La divine Providence, qui inspire tant de générosité, ne saurait manquer de lui accorder la récompense méritée.

Discours de L'Hon. M. Chapleau.

(Suite.)

Notre programme est celui-ci : Nous désirons aider au développement des ressources de notre province, nous voulons favoriser l'avancement de nos industries et elles sont en grand nombre. L'agriculture n'a pas considérablement progressé. Il est vrai que les vastes plaines de l'Ouest fourniront bientôt d'immenses quantités de blé au marché européen, mais si notre province ne peut en faire autant, elle peut nourrir une population vingt fois plus nombreuse que celle qu'il habite aujourd'hui. Nos industries agricoles et manufacturières n'ont pas encore dit leur dernier mot. Mais prenons nos ressources, entre que celles-là ; elles ne font que commencer à croître et sans vouloir me poser en prophète, je dirai que probablement avant le mois de juin prochain, cinq ou six mille mineurs exploiteront les mines d'or du district de la Beauce.

Nous avons dans la vallée de l'Ottawa une vaste région à coloniser et à peupler œuvre que le gouvernement actuel ne peut s'empêcher de favoriser. Nos mines de phosphate demeurées inexploitées depuis quelque mois, reprendront bientôt, je n'en doute pas, une nouvelle activité qu'encouragera le gouvernement. On parle depuis quelque temps de la fabrication du sucre de betterave. Je puis dire aujourd'hui, M. le président, que non seulement une compagnie est établie, mais qu'elle aura bientôt une rivale, et qu'avant longtemps de nouvelles fabriques viendront développer cette industrie naissante.

Ce vaste champ où pourront se déployer les efforts de notre législature et de notre gouvernement, s'ouvre aujourd'hui devant nous.

Nous avons déjà fait beaucoup pour l'avancement de l'éducation, et cela par esprit de conciliation. On n'a jamais autant parlé d'un homme en Canada qu'on ne l'a fait pour mon collègue d'autrefois, l'Hon. M. de Boncherville. Je prononce son nom avec orgueil, et devant cette assemblée, composée en grande partie de protestants, je dirai qu'il a fait pour vous, protestants de cette province, plus qu'aucun gouverneur libéral n'a jamais osé faire en vous accordant la faculté de disposer vous-mêmes des fonds nécessaires à l'éducation de vos enfants. (Appl.)

Dois-je attaquer d'autres questions brûlantes ? Parlerai-je de notre chemin de fer provincial, qui, au dire de certaines personnes, a été un fardeau trop lourd pour nous, chose que je n'admets pas d'ailleurs car je considère que notre province n'est pas surchargée. La province de Québec est la moins taxée du Canada, de l'Amérique du Nord, oserai-je dire Ontario puis-

pour l'administration de la justice, pour pénitencier, pour ses prisons, pour ses cours et ses asiles d'aliénés au moyen de taxes municipales, tandis que Québec est la seule province qui ne paie rien directement pour ces services, lesquels sont payés à même le trésor public. Si la dette du chemin de fer est tellement grande que les revenus de la province sont insuffisants à payer l'intérêt, il faut y apporter remède. Il a été dit par la voix de certains journaux que j'étais en faveur de la vente du chemin de fer au gouvernement fédéral. Telle n'était pas ma pensée, mais j'ai dit que le temps viendra où le gouvernement fédéral s'apercevra que pour protéger les intérêts du Canada il lui sera nécessaire de s'assurer l'usage de ce chemin destiné à relier l'Intercolonial au Pacifique. (Appl.)

Je puis dire ceci, et je le dis sans crainte que la province de Québec, en autant qu'elle pourra s'en exempter, n'est pas disposée à céder ce chemin de fer à aucune compagnie étrangère. (Appl.) La province de Québec dépensera jusqu'à la dernière ressource et le dernier de ses millions pour le conserver à sa population. Nous devons peut-être — et si cette nécessité existe, je n'hésiterai pas à m'y soumettre — confier le chemin de fer à quelque compagnie ou compagnies pour l'administrer et l'exploiter, mais s'il nous est possible de l'exploiter nous-mêmes, nous le garderons jusqu'au jour où, je l'espère, n'est pas éloigné, où l'on trouvera nécessaire de relier ce chemin à la grande voie ferrée de la Puissance du Canada. (Appl.) Nous nous efforcerons de bien remplir nos obligations et nous ne ferons rien qui puisse embarrasser la politique de nos amis Ottawa.

Il n'y a aucune nécessité pour moi de traiter les questions d'indépendance et d'annexion. Ces questions sont actuellement discutées dans certains cercles, et les arguments dont on se sert aujourd'hui sont encore les mêmes dont on se servait il y a des années. On dit : Quel avantage y a-t-il pour le Canada et l'Angleterre de conserver le lien qui unit ces deux pays ? Que penserait-on d'un enfant qui, ayant atteint sa majorité, voudrait obstinément demeurer sous le toit paternel, contre le gré de ses parents, et en dépit de l'occasion qui se présente de prendre place parmi les peuples de la terre ? Le Canada est-il un enfant ? Le Canada est-il dans une position telle que cette comparaison puisse lui être appliquée ? Que sommes nous en Canada ? Les fils de ces braves et vaillants pionniers qui, il y a 200 ans, ont traversé l'océan pour donner à leur roi, à Dieu, un empire qui formait alors au delà des deux tiers du continent américain. Les enfants du Canada appartiennent aux familles des invincibles soldats Montcalm, Amherst et Wolfe. C'étaient des guerriers ; ils se sont combattus ; ils ont appris à se respecter réciproquement dans les luttes politiques ; ils sont les fils du Canada ; ils ont dressé leurs tentes sur ce territoire, ils ont séjourné ensemble les traditions de leur passé, et ils ont trouvé dans l'histoire de leur pays assez de gloire pour en orner le drapeau. Ils ne demandent pas à l'Angleterre cette protection paternelle due à l'enfant ; ils lui demandent seulement une part d'influence bienfaisante du grand soleil politique que je puis appeler la constitution anglaise afin de vivre comme des citoyens libres et comme des alliés dans leur propre patrie. (Appl.) Ils ne sollicitent de protection spéciale de la mère-patrie que pour lui offrir leur aide en cas de danger pour l'empire, et lui offrir les services de cette noble milice mentionnée dans la santé à laquelle ont si habilement répondu les deux braves colonels dont nous avons entendu la voix ce soir. Le Canada demande seulement qu'on lui accorde la liberté de défendre l'Empire, si l'Empire était attaché, et d'être défendu par l'Empire s'il était lui-même attaqué. Ce n'est pas du tout l'enfant qui veut se réfugier sous le toit paternel. Le Canada pourra nourrir toute la population de l'Europe entière dès que son grand Nord-Ouest sera colonisé, grâce à la protection de l'Angleterre. Nous voulons être les représentants de l'idée conservatrice, de l'idée monarchique sur ce continent. (Appl.) Nous n'aurons pas à être un sujet de crainte pour nos voisins. Non, nous voulons sympathiser avec eux, et je suis certain que la partie intelligente de la population politique des États-Unis partage l'idée que j'exprime en ce moment. Nous voulons vivre en bonne intelligence avec eux, mais nous ne voulons pas être politiquement incorporés avec eux, pas plus qu'ils ne voudraient être incorporés avec nous. (Appl.) Nous leur avons demandé la réciprocité de commerce ; nous l'avons obtenue, et nous avons été satisfait, parce que les deux pays en ont retiré des avantages. Après que le traité fut rompu, ils ont élevé une muraille de Chine entre eux et nous, et il ne nous blâment nullement de les avoir imités lorsqu'il était de notre intérêt de le faire. Nous voulons être leurs amis, et nous serons pour eux les meilleurs des amis aussi longtemps que nous demeurerons sujets loyaux de Sa Majesté la Reine Victoria. (Appl.)

Messieurs du Junior Conservative Club, dans vos actions politiques, rappelez-vous ceci : considérez le passé, sachez en tirer des enseignements profitables et ayez pour vos chefs qui ont construit le grand édifice de la Confédération, une grande vénération et un grand respect. Regardez-les et voyez combien ils ont travaillé et combien ils ont souffert ; voyez quelle faible rémunération ils ont reçu de leurs peines ; voyez de quelle manière ils ont travaillé, et si parfois vous êtes tentés de vous laisser aller au découragement et au mécontentement, rappelez-vous et répétez ces mots patriotiques du poète :

Sail on, O ship of state ! Sail on, O union strong and great ! Humanity, with all its fears, With all the hopes of future years, Is hanging breathless on thy fate ! We know what Master laid the keel, What Workman wrought thy ribs of steel, Who made each mast, and sail and rope,

What anvils rang, what hammers beat, In what a forge and what a heat Were shaped the anchors of thy hope ? Fear not each sudden sound and shock, 'Tis but the flapping of thy sail, And not a rent made by the gale ! In spite of rock and tempest's roar, In spite of false lights on the shore, Sail on, nor fear to breast the sea ! Our hearts, our hopes are all with thee, Our hearts, our hopes, our prayers, our tears, Our faith triumphant o'er our fears, Are all with thee, are all with thee !

M. Chapleau reprit son siège au milieu d'applaudissements prolongés et enthousiastes.

DISCOURS DE L'HON. M. LORANGER.

Monsieur le Président, Messieurs,

Je sens que ma première parole doit être pour vous remercier de l'accueil sympathique que vous venez de faire à la santé du gouvernement de Québec. De tous les gouvernements sous la Puissance, il est certainement celui qui dans le moment a le plus besoin de santé, en raison des temps durs qu'il a à traverser (rires). Il n'existe que depuis deux mois et il a vu le jour au commencement de la saison rigoureuse ; et, faut-il le dire, monsieur le Président, nos prédécesseurs nous ont laissés sans combustibles ; ils ont tout brûlé avant de partir. Je me trompe ; ils nous ont laissés des notes à payer et il y en a assez, je crois, pour chauffer les départements jusqu'au retour de la belle saison (rires). Je viens de vous le dire, nous avons des temps difficiles à traverser et pour cela, il nous faut du courage et de la force. Le courage, vous en avez la personnification dans la personne de notre dignifié chef ; la force, nous l'attendons de vous, messieurs, et de tous les hommes de bonne volonté dans cette province, qui, je l'espère, nous accorderont le support franc et généreux sans lequel il serait impossible de résister sous le fardeau. (Applaudissements.)

Je crois pouvoir dire, monsieur le Président et messieurs, que abstraction faite des individualités sur lesquelles il est permis de penser et de dire le plus de mal possible, l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel tiendra une place distinguée dans les plus belles pages de notre histoire. Cet événement n'est pas le fruit capricieux et fortuné d'une commotion politique ordinaire ; mais il est la consécration d'un principe qui est l'essence de toutes nos libertés publiques et populaires. Ce principe, c'est celui de la volonté du peuple dans la Chambre de la nation, c'est l'affirmation, sans restriction de tous les droits du sujet anglais, sous le gouvernement constitutionnel.

N'allez pas croire, Messieurs, que je veuille vous menacer d'un discours sur la question constitutionnelle ; le public est maintenant, je crois, suffisamment éclairé sur cette question et amplement rassuré contre tout nouvel attentat de la nature de celui du 2 mars. Revenir sur ce sujet dans la présente occasion, serait fastidieux. Si j'y fais allusion c'est parce que le résultat obtenu a pour notre province une signification toute particulière et est rempli d'enseignements dont il est désirable que le peuple comprenne la portée.

Dans le moment actuel, où dans certaines parties de la puissance, quelques esprits inquiets et déçus, s'évertuent à réver un nouveau régime, il est peut-être à propos de se demander si le résultat de la lutte dont la province vient d'être le théâtre ne doit pas être propre à décourager les tentatives d'une nouvelle agitation et si en réalité il y a lieu à un changement de constitution. Sans donner aux manifestations de ces esprits turbulents, plus d'importance qu'elles n'en méritent, il ne faut pas se dissimuler qu'elles sont propres à créer du malaise dans la population et à nuire à l'unité d'action dont nous avons besoin pour le bon fonctionnement de la Confédération.

Il arrive souvent qu'au renversement d'un gouvernement, les maîtres de la veille, devenus les impuissants du lendemain, cherchent leur salut ou celui de leur parti dans un changement de régime ; c'est le sort de toute opposition de réver d'utopies. Mais comme dans notre province surtout, il est bon que le peuple sache que sa constitution ne doit pas être troublée par le caprice des événements, je voudrais pouvoir démontrer le peu de sagesse qu'il y aurait à contenancer cette agitation inopportune et inutile.

Lorsque l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord fut soumis aux chambres, chaque province, représentée par ses hommes les plus distingués, fit valoir ses droits. L'Union législative, l'Union fédérale et l'Indépendance, tels étaient les régimes politiques qui leur étaient soumis, et chacune d'elles avait à trouver dans ces nouveaux régimes, celui qui devait être le plus propre au maintien de son autonomie, tout en conciliant les intérêts généraux de la puissance. La province de Québec qui, en raison de sa position toute particulière, était la plus intéressée au maintien de cette autonomie, conçut de justes alarmes, et l'on vit des hommes distingués dans les deux partis, combattre le projet. Il faut reconnaître aujourd'hui, M. le Président et Messieurs, avec la très grande majorité, que leurs craintes étaient vaines et que les périls redoutés ont été évités. (Appl.) Les auteurs de la Confédération, et parmi eux Sir George Etienne Cartier, au génie politique duquel les deux partis s'entendent pour rendre un hommage mérité, ont cru que le régime le plus propre à maintenir notre autonomie, était l'union fédérale, et leurs prévisions ont été réalisées.

Au moyen du Parlement Local, nous avons le contrôle le plus entier et le plus absolu sur toutes les lois qui régissent notre condition sociale et politique. La majorité de la population de la Province de Québec est religieusement attachée aux lois et institutions qu'elle tient de ses pères

et sans ces lois et ces institutions, il lui serait difficile, sans doute, de conserver l'attachement et l'admiration qu'elle professe pour la constitution britannique. Les auteurs de la Confédération l'ont compris ; aussi, ont-ils écarté notre Province de la disposition de la nouvelle constitution, qui autorise l'assimilation des lois dans toute la Puissance. En d'autres termes, nous avons la garantie sous cette constitution que nous aurons toujours le droit de nous régir nous-mêmes, de faire nos propres lois et de maintenir notre existence nationale.

On parle d'indépendance et d'une union législative ! Sait-on, bien quelle serait la position de la Province de Québec sous l'un ou l'autre de ces régimes ? Que serait-elle et que deviendrait-elle dans un Parlement où elle n'aurait pour faire respecter ses droits que la faible représentation qu'elle pourrait y envoyer ? Quelle serait son influence, au milieu des éléments divers et peut-être hostiles, contre lesquels elle aurait à lutter ? Le premier pas ne serait-il pas précisément vers le danger que l'on nous a évité en soustrayant notre province à l'obligation d'assimiler ses lois à celles des autres provinces sœurs. (Appl.) L'on n'a pas perdu le souvenir, je l'espère, des appréhensions de la population du Bas-Canada, lorsque sous l'Union il s'est agi d'assimiler les lois de la preuve en certaines matières commerciales. On y a vu de suite un danger et une menace pour l'avenir. Cette assimilation qui, je dois le dire, n'a pas, sous plus d'un rapport, produit des résultats toujours heureux, pouvait être interprétée comme un commencement d'empêchement. Les événements heureusement ont prouvé que la pensée des législateurs, dans l'introduction de leur mesure n'a pas été dépassée ; et si j'évoque ce souvenir, Monsieur le Président, ce n'est que comme une preuve additionnelle du fait que la province de Québec ne peut pas et ne veut pas, sous aucun prétexte, accepter aucun régime qui aurait pour effet de la priver de ses lois et de ses institutions. (Appl.)

Je parle à mon aise de cette protection que nous réclamons, parce que je suis que tous les Anglais bien pensants loin de trouver une menace dans notre langue, notre religion et notre foi, y voient la plus forte sauvegarde contre l'envahissement des Américains. La différence du langage et des croyances n'est-elle pas le plus puissant rempart contre les tentatives de la république voisine. Il n'y a entre le Canada Français et les États-Unis aucun élément assimilable et c'est le sentiment qui a déterminé le plus fortement nos ancêtres, dans leur loyauté, à prêter main forte au gouvernement anglais contre l'invasion des États-Unis.

S'il n'y avait pas de cette protection clairement raison je vous engagerai à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans les États-Unis mêmes. Tandis que le flot d'immigrants anglais écossais, irlandais, allemands se gonfle, au bout de quelques années, à la masse de la population américaine, tandis qu'ils deviennent peu à peu purs yankees, vous voyez les Canadiens Français, établis de l'autre côté des lignes, former un peuple à part et demeurer Canadiens au milieu des Américains. Nous savons où ils sont, nous pouvons les voir d'ici en groupes éparés mais fidèles et nous pourrions en vingt-quatre heures les retrouver tous et les redonner à leur patrie, qu'ils aient toujours, si les circonstances s'y prouvent ou l'exigeaient. Quelle preuve puisse donner de la sagesse de l'Angleterre de nous avoir conservé notre autonomie ? Elle a détruit dans les esprits le germe de l'annexion et je puis vous dire que ceux qui font semblant aujourd'hui de jeter les yeux vers la république voisine ne forment pas même une poignée d'électeurs et qu'ils sont tout à fait isolés dans ce mouvement irréflecti.

Je sais que dans cette ville, comme dans quelques autres parties de la province, certains hommes croient que l'on devrait se dispenser des gouvernements locaux. Leur rouge, dit-on, est trop dispendieux et sous ce plaidoyer de mesquine économie, on voudrait les supprimer. Que ces hommes se donnent le trouble de réfléchir un peu ; à quel que parti et à quelque nationalité qu'ils appartiennent, qu'ils fassent appel à leur jugement, à leur raison et à la connaissance des mœurs, de l'éducation et des instincts de la population de la province de Québec, et ils admettront avec moi, que les parlements locaux sont le boulevard de toutes nos libertés ; qu'il y a dans le pouvoir illimité qui leur est donné de contrôler les rapports sociaux, les droits civils et religieux de la population, la garantie que les droits de chacun seront respectés. Ainsi, M. le Président et messieurs, s'il m'était permis de citer un cas, je ferais allusion aux lois d'éducation. Est-il un pays où l'éducation soit plus libre que la nôtre ? Où chacun puisse avec autant de liberté élever et instruire leurs enfants dans sa croyance religieuse ? Nous avons un système par lequel les protestants contrôlent à leur gré l'enseignement de leurs enfants et reçoivent pour cela de l'État leur part légitime de subsides. Les catholiques ont la même liberté et la même protection. Les enfants grandissent dans l'esprit de tolérance qu'un système semblable doit nécessairement enseigner, et rien n'est propre à maintenir l'harmonie et la paix qui doit régner entre nous, comme ce système.

S'il fallait des preuves additionnelles de l'importance des parlements locaux, surtout en ce qui concerne la province de Québec, je vous inviterais Monsieur le Président et Messieurs, à vous demander ce qu'elle était sous l'Union et ce qu'elle est maintenant au point de vue du développement de ses ressources matérielles et industrielles. Qu'il me suffise de dire que profitant des pouvoirs illimités de son parlement, en ce qui concerne ses intérêts locaux, la province a pu faire une législation qui lui a permis de se doter elle-même de

voies de communication qui font l'envie de ses provinces sœurs.

Nous avons actuellement au-delà de onze cent mille de voies ferrées qui sillonnent notre sol en tout sens, nous offrons des débouchés sur le territoire voisin, et nous rapprochent des régions les plus fertiles de notre pays.

L. F. T. BUISSON

A quitté son ancienne place d'affaires pour habiter le NOUVEAU MAGASIN qui se trouve en face de la Maison de Douane, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, et près de l'église paroissiale.



CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT

DIVISION OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

Le et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains laisseront la Gare d'Hochelega, comme suit :

Fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN.

TRUDEL & LACOURSIERE NO. 48 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

Tout en remerciant sa nombreuse clientèle et le public en général, M. Olivier Trudel a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'ouvrir en société avec M. F. X. O. Lacoursière, porte voisine de sa librairie, un magasin d'Épicerie de premier choix.

VINS ET LIQUEURS. Champagne, Bénédictine, Brandy, Bière Dawes, Claret, Chartreuse, Gin, Anglaise, Sherry, Anisette, Old Tom, Porter Dawes, Port, Kirsch, Whiskey, Anglaise, Quinine, etc.

TABAC, CIGARES. MM. Trudel et Lacoursière prendront en échange les produits agricoles aux meilleurs prix du marché.

Electricité !

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS.

VALANT DIX FOIS SON PRIX EN OR.—LA DOULEUR NE PEUT DURER QU'UN INSTANT EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleure que l'on ait jamais eue. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée.

N. S. THOMAS, PHÉLES, N. Y. 81 NORTHROP & LYMAN, Newcastle, Ont. Seuls Agents pour la Péninsule.

Acte de Faillite de 1875

Dans l'affaire de F. X. DESPINS, Marchand, de la cité de Trois-Rivières, failli.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maux de tête.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE NICOLET.

Je, Soussigné, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Nicolet, donne par les présentes Avis Public que les terrains ci-après désignés seront vendus par enchères publiques, à Bécancour, au lieu où se tiennent les sessions du dit Conseil, LUNDI le PREMIER jour de MARS prochain (1880), à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes ci-après mentionnées dont ils sont affectés et des frais encourus.

Table with columns: Municipalité et Paroisse, Noms des propriétaires, Canton ou Township, Rang, Lots No. au rang, Lots No. au cadastre officiel, Etendue en arp. plus ou moins, BORNES, Montant du.

A. O. DESILETS, S. T. C. M. C. N.

AVIS.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il fera application à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour la passation d'un acte d'autorisation à prélever des taxes de péage sur un pont lui appartenant, sur la rivière Batiscan, situé dans la paroisse de St. Stanislas de Batiscan dans le comté de Champlain dans le district des Trois-Rivières, près des moulins à scie appartenant au soussigné.

Pour un ponton..... \$0.01 cts. Pour chaque voiture à deux roues ou voiture d'hiver tiré par un seul cheval ou bœuf.. 0.06 "

Que la hauteur de l'arche du dit pont est de quinze pieds au-dessus des hautes eaux et que le dit arche a quatre vingt sept pieds de long et laisse une espace suffisante pour le passage du bois et des billots flottants sur la dite rivière.

E. J. PRICE. Par BLANCHET & PENTLAND. Les Procureurs.

NOTICE.

Notice is hereby given that the undersigned will make application at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of an act to authorise him to levy tolls upon a bridge over the Batiscan river, belonging to him, in the parish of Saint Stanislas de Batiscan, in the county of Champlain, in the district of Three-Rivers, near the saw mills belonging to the undersigned, in the said parish.

For every person on foot..... \$0 01 For every two wheeled or winter vehicle drawn by one horse or ox..... 0 06

That the length of the said arch is eighty seven feet long, and leaves a sufficient space for the floating of timber or saw-logs down the river Batiscan.

E. J. PRICE. By BLANCHET & PENTLAND, His attorneys.

ALFRED LACROIX, Sculpteur et tailleur de Pierre No. 208 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

OVIDE BOUCHER FERBLANTIER Trois-Rivières.

M. BOUCHER a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert une boutique de ferblanterie sur la RUE ST. MARTIN.

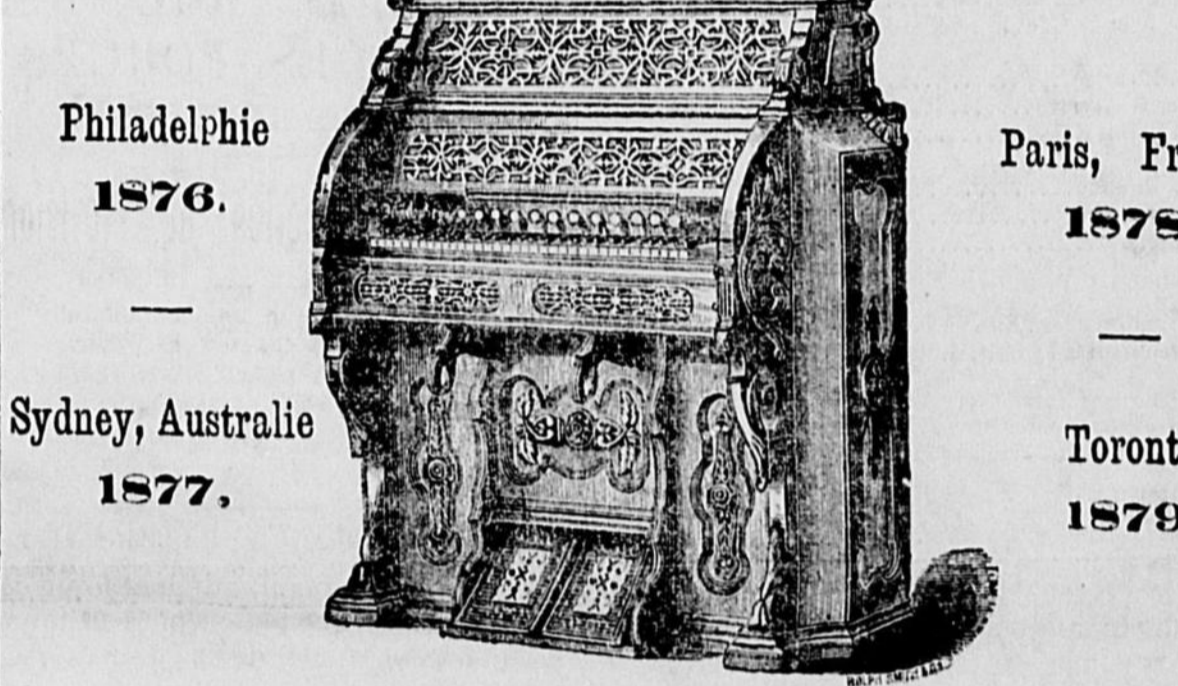
IMPORTATIONS D'AUTOMNE. GRANDE CHANCE.

Le soussigné ayant complété son assortiment d'automne invite le public à venir visiter son établissement. Il attire spécialement l'attention des MM. du Clergé sur la qualité supérieure de ses vins de messe et autres vins de toute espèce en fut et en bouteille; liqueurs, Benedictine, Chartreuse, Curacao, etc., etc.

CALENDRIER.

Le Calendrier du Diocèse des Trois-Rivières est actuellement en vente au Bureau du Journal des Trois-Rivières. Outre les renseignements ordinaires, il contient la liste complète de tout le Clergé de la Province Ecclésiastique de Québec. Prix : 35 centimes la douzaine. Aucune commande ne sera expédiée à moins d'être payée d'avance.

DOMINION ORGAN CO., BOWMANVILLE, ONT.



Philadelphie 1876.

Sydney, Australie 1877.

Paris, France 1878.

Toronto 1879.

Les Orgues de la Salisance ont remporté les premiers prix partout où elles ont été exhibées.

Garanties pour 5 Ans, Prix réduits. PRIX DE \$50 A \$1200.

OFFRES AVANTAGEUSES POUR QUELQUE TEMPS SEULEMENT.

Pour introduire ces instruments dans le District des Trois-Rivières, nous les vendrons moyennant une partie comptant et la balance payable \$10 par mois.

L. E. N. PRATTE, Agent Général pour la Province de Québec.

Entrepôt Général pour la Province, No. 280, Rue Notre-Dame, Chez A. J. Boucher.

SUCCESSALE : No. 3 RUE DU PLATON MONTREAL. TROIS-RIVIERES.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE.

163 RUE NOTRE - DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal.

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE. GRANDE CHANCE.

Le soussigné ayant complété son assortiment d'automne invite le public à venir visiter son établissement.

J'ai aussi l'agence de la célèbre Bière de FLETCHER de Sherbrooke, vendue au commerce au prix de Montréal et livrée à domicile dans les limites de la cité.

O. CARRIGNAN, Trois-Rivières, 18 Novembre 1879.

